

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse:</b>	08.04.2026
<b>Titre du projet du marché:</b>	N12.76 MP-220005 - Upn. Riaz-Ecuvillens - Prestations BAMO/DGT GC-BSA (phases AP/MK, MP/DP, AO, EXE) (ID 11759)
<b>Forme / genre de mise en concurrence:</b>	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
<b>ID du projet:</b>	#32814
<b>N° de la publication SIMAP:</b>	#32814-01
<b>Date de publication SIMAP:</b>	27.03.2026
<b>Adjudicateur:</b>	Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac  N12.76.220005 Upn. Riaz-Ecuvillens - BAMO/DGT GC-BSA (phases AP/MK, MP/DP, AO, EXE) - ID 11759  Place de la Gare 7  1470 Estavayer-le-Lac - Suisse  +41584618711  marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Organisateur:</b>	Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac  N12.76.220005 Upn. Riaz-Ecuvillens - BAMO/DGT GC-BSA (phases AP/MK, MP/DP, AO, EXE) - ID 11759  Place de la Gare 7  1470 Estavayer-le-Lac - Suisse  +41584618711  marchespublics.estavayer@astra.admin.ch
<b>Inscription:</b>	Sur simap, pas de délai
<b>Visite:</b>	Pas de visite prévue
<b>Questions:</b>	10.04.2026, sur simap
<b>Rendu documents:</b>	15.05.2026 23:59, le timbre postal faisant foi  Dossier complet sur support papier (2 exemplaires) et numérique sur 2 clés USB
<b>Rendu maquette:</b>	Pas de maquette à rendre
<b>Type de procédure:</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

71300000 Services d'ingénierie

Spécialité engagée : BAMO

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Le projet N12.76 MP-220005 Upn.Riaz-Ecuwillens concerne l'entretien du tronçon de l'autoroute N12 entre Riaz et Ecuwillens (environ 16,7 km, du km 26.9 au km 43.6), mis en service entre les années 1971 à 1981. Les inspections ont mis en évidence un vieillissement généralisé des structures (chaussées, ponts, tunnels et équipements) et des besoins d'assainissement ciblés afin de garantir la sécurité, la durabilité et la fonctionnalité de l'infrastructure.

L'objectif principal du projet est de maintenir la substance des ouvrages et équipements tout en limitant les interventions au strict nécessaire. Il ne vise aucune modification géométrique majeure ni amélioration de capacité. Les interventions prévues concernent principalement les assainissements des chaussées et ouvrages d'art, le remplacement des dispositifs de retenue et de signalisation, ainsi que la réhabilitation des tranchées couvertes de Gumefens et d'Avry-devant-Pont et éventuellement des batteries BSA. Les aspects environnementaux, de gestion des eaux et de protection incendie seront également réévalués selon les priorités et les standards actuels de l'OFROU. Il s'agit d'un projet d'entretien qui comporte certains aménagements qui feront l'objet d'une procédure fédérale d'approbation des plans.

Le projet intégrera de manière ciblée la méthodologie BIM (Building Information Modeling) selon une approche openBIM, et utilisera une plateforme de collaboration CDE BIM.

Le présent marché porte sur les prestations de BAMO/DGT de la phase AP – Projet définitif (aménagement) et de la phase MK – Concept d'intervention (entretien) à la mise en service, achèvement.

**Communauté de mandataires:**

Admise

**Sous-traitance:**

Admise, maximum 50 %

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués admis à la procédure sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

**Conditions de participation:**

Cf critères d'aptitude

**Critères d'aptitude:**

- Capacité technique du soumissionnaire
- Capacité économique et financière du soumissionnaire
- Aptitudes et disponibilités des personnes-clés

**Critères d'adjudication / de sélection:**

C1 COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - C1.1 Responsable BAMO 20 %

C1 COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - C1.2 Adjoint au responsable BAMO 15 %

C2 PRIX 25 %, méthode T200

C3 COMPÉTENCES PARTICULIÈRES ET RÉFÉRENCES DU SOUMISSIONNAIRE 20 %

C4 ANALYSE DES TÂCHES ET PROPOSITION DE MARCHÉ À SUIVRE, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ, ANALYSE DES RISQUES, ANALYSE DE LA DURABILITÉ 20 %

**Indemnités / prix:** Aucune

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

<b>Qualités de l'appel d'offres:</b>	<p>Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.</p> <p>La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.</p> <p>Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.</p> <p>La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</p> <p>Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.</p> <p>La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.</p> <p>La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).</p> <p>Les délais sont corrects.</p> <p>Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.</p> <p>L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).</p>
--------------------------------------	--

**Manques de l'appel d'offres:** -

<b>Observations de l'OMPr:</b>	<p>L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</p> <p>L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</p>
--------------------------------	--

**Évaluation de l'OMPr:**

